



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

Règlement L'Agglomérée 2026

VTT

Article 1 : Présentation de la randonnée

Article 1-1 : Présentation

La randonnée respecte le cahier des charges de la Fédération Française de Cyclotourisme.

C'est une randonnée non chronométrée et sans classement qui emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation imposant le respect du code de la route.

Elle est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Les participants s'engagent à être en condition physique suffisante pour effectuer les parcours qu'ils ont choisi et avoir pris connaissance des consignes de sécurité, et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

Cette randonnée organisée par :

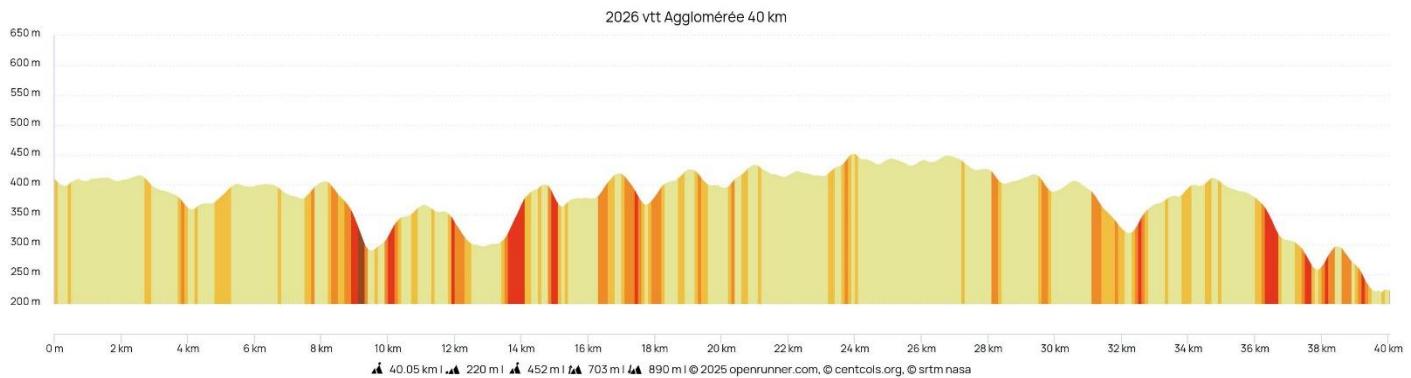
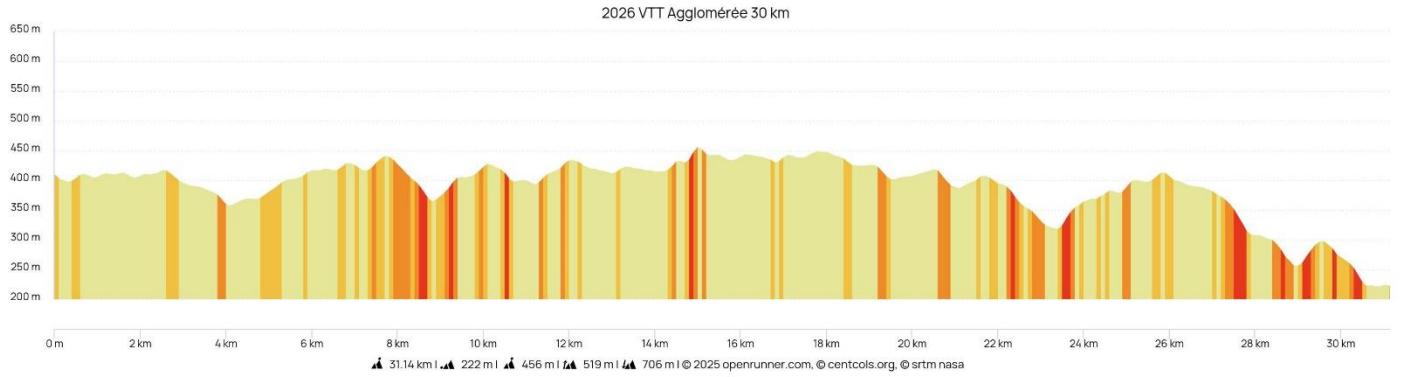
- Tulle Cyclo Nature
- Les Randonneurs de Chameyrat

Article 1-2 : La randonnée 30 ou 40km Chameyrat - Tulle

Parcours de 30 ou 40km environ, en fonction de votre forme du moment, entre les communes de Chameyrat et de Tulle.

Le départ sera donné à Chameyrat, au stade de rugby du Puy Mirat, le dimanche 5 avril 2026 de 9h45 à 10h00

Profil altimétrique source OPEN RUNNER



Article 1-3 : La randonnée 60km Tulle - Tulle

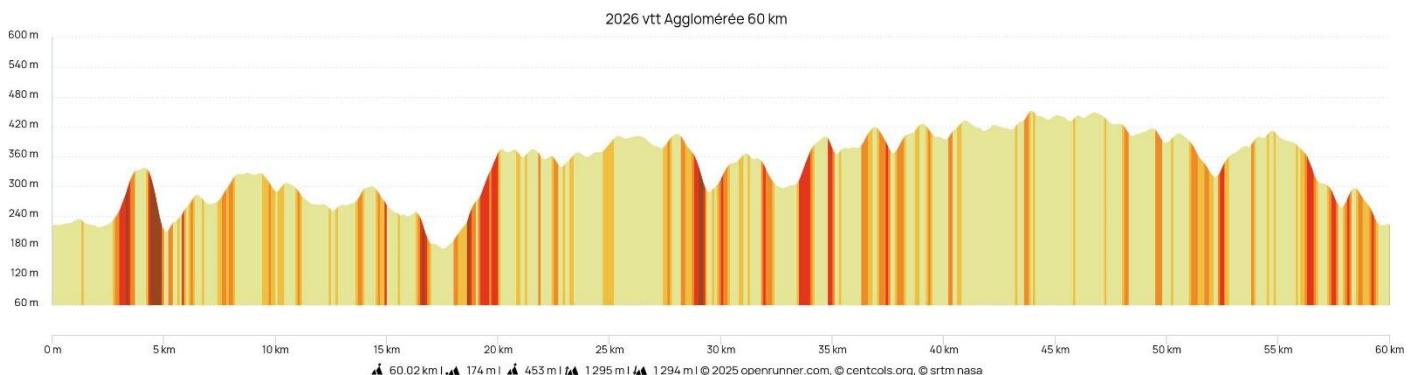
Parcours de 60km environ, en boucle avec départ et arrivée sur la commune de Tulle.

Le départ sera donné à l'Auzelou, bd du Colonel Faro à Tulle le dimanche 5 avril 2026 de 8h15 à 8h30.

Afin de garantir une sécurité optimale à tous les participants, une barrière temps est mise en place à 11h30 au km 25 du parcours de 60km.

Nous fermerons le parcours 60km à 11h30 à partir de cette intersection et il sera débalisé.
Les personnes qui arriveront au km 25 après 11h30 seront déviés sur un parcours de 50km.

Profil altimétrique source OPEN RUNNER



Article 2 : Inscriptions – Retrait des plaques de cadre - Tarifs

Article 2-1 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font uniquement par internet sur le site : lagglomeree.agglo-tulle.fr

- Avant le samedi 04 avril 2026 17h
- **Attention : pas d'inscription sur place le dimanche matin**

Article 2-2 : Retrait des plaques de cadre

Les plaques de cadre pourront être retirées :

- Le samedi 4 avril 2026 de 14h à 17h à la salle de l'Auzelou, Bd Faro à Tulle
- Le dimanche 5 avril 2026 sur les sites de départ dans l'heure qui précède le départ à Tulle et Chameyrat

Chaque participant devra fixer sa plaque de cadre sur le cintre de son guidon.
Cela permettra de faciliter l'identification, notamment pour les photos.

Article 2-3 : Tarifs

- 9€ quelle que soit la distance si inscription avant le dimanche 29 mars 2026 minuit
- 6€ quelle que soit la distance, pour les licenciés FF Vélo, si inscription avant le dimanche 29 mars minuit
- 12€ quelle que soit la distance entre le dimanche 30 mars 2026 minuit et le samedi 4 avril 2026 17h
- 9€ quelle que soit la distance, pour les licenciés FF Vélo, entre le dimanche 30 mars 2026 minuit et le samedi 4 avril 2026 17h
- Gratuit pour les moins de 15 ans

Les frais d'inscription de la plate-forme d'inscription s'ajoutent à ces tarifs.

Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

Vous recevrez 2 ou 3 jours avant l'épreuve une convocation contenant tous les éléments de votre inscription avec un QR Code. Vous devrez soit l'imprimer, soit le télécharger car il vous sera demandé lors du retrait de votre plaque de cadre.

Article 3 : Ravitaillements – Repas

Article 3-1 : Ravitaillement

La Rando de 30 km comporte 2 ravitaillements :

- Au km 13
- A l'arrivée à Tulle

La Rando de 40km comporte 2 ravitaillements :

- Au km 22
- A l'arrivée à Tulle

La Rando de 60km comporte 3 ravitaillements :

- Au km 16.5
- Au km 42
- A l'arrivée à Tulle

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements, en revanche vous pourrez remplir vos bidons.

Tout abandon de matériel ou de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-randonnée.

Article 3-2 : Repas

Plusieurs food-trucks seront sur le site d'arrivée auprès desquels vous pourrez vous restaurer

Afin de pouvoir profiter du site d'arrivée, vous trouverez sur place :

- Un parc à vélo fermé, surveillé
- Un site de nettoyage pour les vélos
- Des sanitaires avec douches

Article 4 : Transports

Vous pouvez bénéficier des transports gratuits pour vous rendre le matin du site d'arrivée au point de départ de votre randonnée :

- Tulle - Chameyrat départ 8h40

La réservation est obligatoire par internet avant le 29 mars 2026 minuit lors de votre inscription (attention, nombre de places limité). Vous recevrez 2 ou 3 jours avant l'épreuve une convocation contenant tous les éléments de votre inscription avec un QR Code. Vous devrez soit l'imprimer, soit le télécharger car il vous sera demandé lors de votre monté dans le bus.

Les départs des navettes se font sur la place Brigouleix à Tulle.

Conseil : les différents sites de départ ayant des capacités réduites de parking, voire inexistantes, nous vous recommandons d'utiliser les transports mis gratuitement à votre disposition.

Article 5 : Généralités

Article 5-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Cependant nous vous donnons la possibilité, lors de votre inscription de prendre une assurance annulation

Article5-2 : Sécurité

- Les participants inscrits à la manifestation sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile prise par l'organisation. Toute personne non inscrite au départ ou abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs, ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance. Sauf s'ils y ont renoncé, les personnes licenciées sont couvertes par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé, aux autres personnes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Le numéro sécurité : **05.55.21.73.61** ne doit être utilisé que lors d'un problème lié à la sécurité ou à un abandon.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Tout participant se doit de porter assistance à un participant en difficulté.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (Routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des assistants de parcours seront placés sur le parcours à des endroits stratégiques.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des membres de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs au numéro de sécurité. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

Article 5-3 : Barrière Temps

Afin de garantir une sécurité optimale à tous les participants, une barrière temps est mise en place à 11h30 au km 25 du parcours de 60km.

Nous fermerons le parcours 60km à 11h30 à partir de cette intersection et il sera débalisé. Les personnes qui arriveront au km 25 après 11h30 seront déviés sur un parcours de 50km.

Article 5-4 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 5-5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Article 5-6 : Trace GPX

Les parcours traversant des propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour des épreuves, nous ne donnons pas les traces GPX.

Article 5-7 : Parking – Vestiaires et parc à vélos

Afin de garantir un stationnement à l'ensemble des participants, des parkings sont mis en place par type d'épreuves.

Les stationnements pour les participants inscrits aux épreuves cyclo et VTT sont :

- Parking Martial Brigouleix
- Parking de la Cathédrale
- Places de stationnement le long des quais Chamard, République, Baluze, Péri

Un balisage sera mis en place afin de pouvoir rejoindre le site de départ / arrivée en vélo.

Un vestiaire gratuit est organisé sur le site de départ / arrivée afin de pouvoir déposer vos affaires.

Des sanitaires avec douches sont accessibles gratuitement après la course pour les participants sur le site d'arrivée / départ, ainsi qu'un site de lavage de vélo.

Un parc à vélos, fermé et surveillé sera aussi mis en place sur les sites d'arrivée de Tulle et de départ de Chameyrat.